



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Personnel

Question écrite n° 6303

### Texte de la question

Mme Martine Daugreilh attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur le problème de l'alignement indiciaire des charges d'enseignement d'éducation physique et sportive sur les charges d'enseignement de l'éducation nationale. En effet, la mesure concernant cet alignement indiciaire qui avait été prévue dans le projet de loi de finances pour 1989 vient d'être retirée. Il serait souhaitable de réintégrer cette disposition attendue depuis vingt ans par les charges d'enseignement d'éducation physique et sportive. Elle lui demande donc de prendre cette mesure.

### Texte de la réponse

Reponse. - L'attention particulière portée par le ministre d'Etat à la situation des charges d'enseignement d'éducation physique et sportive l'a conduit à proposer lors de la préparation de la loi de finances pour 1989 d'aligner l'échelle indiciaire des charges d'enseignement d'éducation physique et sportive sur celle des charges d'enseignement des autres disciplines. Cette proposition n'a pu être retenue eu égard à l'ensemble des mesures prioritaires inscrites dans le projet de loi de finances en vue d'accroître les recrutements d'enseignants dès la prochaine rentrée scolaire. Une proposition répondant au même objectif pourra, le cas échéant, faire l'objet d'un nouvel examen dans le cadre des travaux faisant suite à la concertation avec les organisations syndicales afin de revaloriser la situation des enseignants.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Daugreilh Martine](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6303

**Rubrique :** Education physique et sportive

**Ministère interrogé :** éducation nationale, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** éducation nationale, jeunesse et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 décembre 1988, page 3496